

SUJET 11 : Le bien-être de nos enfants n'est pas une affaire privée familiale, c'est vital pour l'avenir du pays.

Le bien-être est le bonheur, aussi bien physique que mental. Stricto sensu, la famille nucléaire (style européen) comprend le père, la • 'mère' et les enfants. En Afrique, celle-ci est plus large (grands- | parents, collatéraux...). De ce fait, l'enfant est non seulement celui des : parents géniteurs ; mais aussi celui de toute la famille, voire société. L'enfant est synonyme de vitalité de dynamisme, d'où son importance pour l'avenir, le devenir plus ou moins lointain d'un pays. Réaliser le bonheur, assurer l'avenir et l'intégrité par l'Etat: c'est un devoir sacré, chacun devant y contribuer à proportion de ses moyens. Si la parenté responsable est en exergue, l'Etat ne devrait pas se soustraire de son devoir, celui d'assurer à tous les habitants du pays, notamment les enfants, un avenir des plus radieux.

I. La parenté responsable ou la nécessité de bâtir, d'avoir la taille de la famille proportionnelle aux ressources financières.

La société africaine est nataliste (nécessité du planning familial, 'espacement des naissances dans l'intérêt de la mère et de l'enfant et par ricochet, réduction de la taille de la famille).

L'enfant a de nombreux droits (vie, santé, éducation...), lesquels sont pour la plupart des devoirs pour les parents, d'où la notion de parenté responsable, pour qu'il s'épanouisse convenablement.

L'éducation des enfants est avant tout une affaire exclusive de la famille (autorité paternelle, affection maternelle, d'où un certain équilibre...).

Avec un développement des familles monoparentales, des déséquilibres certains se créent (absence de l'autorité paternelle pour une famille dirigée par la mère, absence de l'affection maternelle pour une famille dirigée par le père, troubles de croissance, d'intégration sociale...). Le bien-être doit être total, c'est-

à-dire psychique (développement de la mémoire, perception de l'environnement familial), où social, fa croissance morale.

II. L'enfant, père de l'homme et source de richesse : Une Importance pour l'avenir du pays

L'enfant jeune d'aujourd'hui est l'adulte de demain. Par son éducation, c'est lui qui doit prendre la relève demain. L'Etat a pour devoir de lui assurer :

- Une bonne santé : PEV (Programme élargi de vaccination), soins de santé primaires, hôpitaux et dispensaires, accès aux médicaments essentiels ;
- Une bonne éducation : école obligatoire et gratuite dans le primaire et le secondaire ;
- Une formation professionnelle : établissements techniques, établissements spécialisés, IUT ;
- Un emploi : politique gouvernementale en faveur de l'auto t emploi (facilités diverses, crédits d'installation...), pour l'emploi dans le public ou le privé.

L'Etat a adopté tous les textes internationaux relatifs aux droits de l'enfant (Convention africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant, Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant).

Le désengagement de l'Etat dans le social alourdit les charges-des parents, de la famille (faible scolarisation délinquance, chômage).

Conclusion

« Quel, avenir voulons-nous pour nos enfants », dit Paul BIYA. Président de. la République : du Cameroun. Un avenir radieux par recadrement par les parents de leurs enfants, et au lieu de dire- « Si jeunesse savait ; si vieillesse pouvait », l'on dirait : « parenté responsable, avenir assuré ». « Ce que l'on fait on le fait toujours pour tes enfants », dit Charles PEGUY.